

Rennes Infos Autrement

Site d'informations rennaises

Accueil

Actualités

Patrimoine

Cinéma

Sorties

Sport

Politique

Commerces

Stade Rennais

Brèves

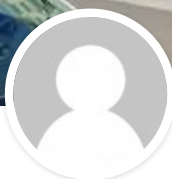
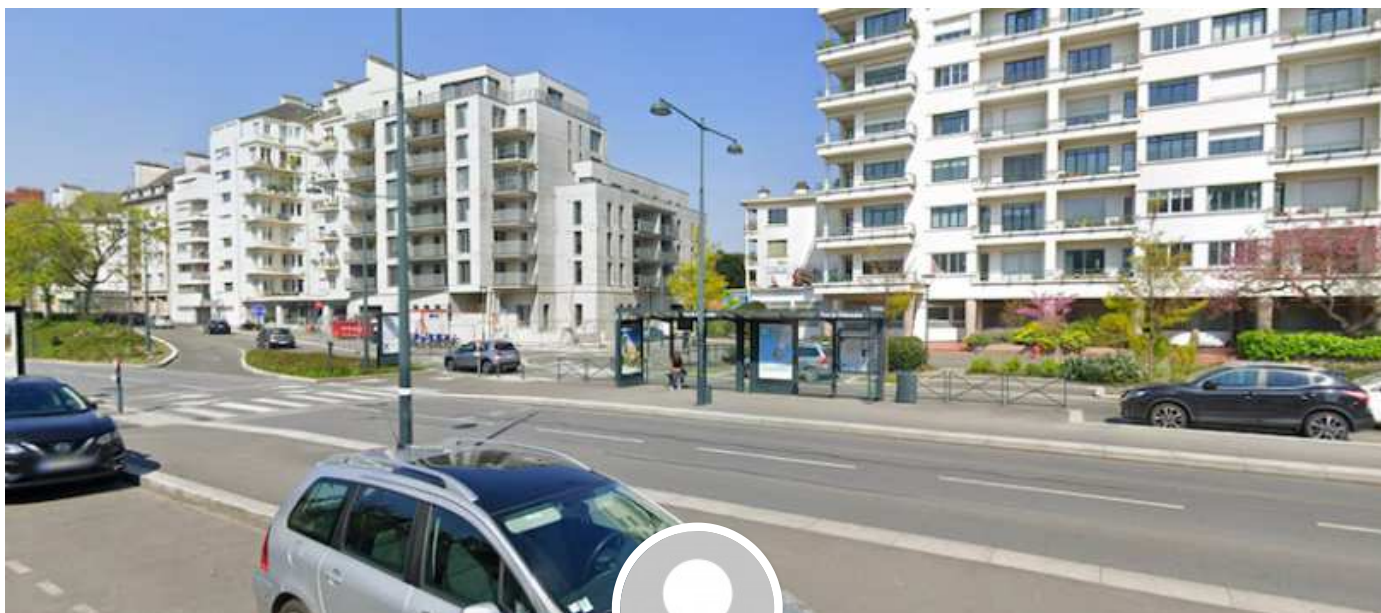
Insolite



Actualités • Faits divers

MORTE SUR LA CHAUSSÉE : LA JUSTICE CONDAMNE LES POLICIERS

Depuis 1 mois • Commenter • De jean-christophe collet



Ecrit par [jean-christophe collet](#)

Ce 9 janvier dernier, quelques minutes après minuit, deux policiers de la brigade cynophile âgés de 49 ans et de 51 ans filent vers Villejean. Ils doivent venir en

aide à leurs collègues. Pour s’y rendre plus rapidement, ils empruntent la voie de bus, mettent en route leur gyrophare mais sans actionner leur avertisseur. Arrivés au passage piéton de l’avenue Aristide Briand au moment où deux bus croisent leur chemin, ils renversent deux piétons. Malheureusement, Maëva Coldeboeuf, âgée de 21 ans, décède des suites de ses blessures à l’hôpital dans la nuit. Son ami est lui sérieusement blessé.

Hier, les deux policiers étaient jugés devant le tribunal correctionnel de Rennes. Ils ont écopé tous deux d’une peine de douze mois d’emprisonnement avec sursis, bien au-delà des réquisitions du Procureur de la République qui avait demandé dix mois pour le conducteur et huit mois pour le chef de bord. “Le tribunal a été exemplaire. Il a rejeté la situation d’urgence invoquée par les agents de police. Il a suivi notre argumentaire en délivrant une peine significative et satisfaisante pour nos clients”, convient Marie Blandin, avocate de la concubine de Maëva, Sarah. “En excès de vitesse, les forces de l’ordre n’avaient rien à faire sur la voie de bus. Elles auraient dû faire preuve de prudence et ralentir en raison du manque de visibilité occasionné par un bus.”

Un avis pas du tout partagé par l’avocat des policiers, Frédéric Birrien. “La situation d’urgence était requise et caractérisée”, a-t-il confié. “Il faut se replacer dans le contexte d’intervention. Il n’y avait pas de faute délibérée de la part de mes clients. Au moment des faits, leurs collègues étaient présents dans le quartier de Villejean dont on connaît la sinistre réputation. Ils ont réagi avec les éléments qui étaient en leur possession. La responsabilité pénale ne s’analyse pas au regard des conséquences, elle doit l’être au regard des actes. Mes clients souffrent aujourd’hui d’être considérés comme des chauffards délinquants.”

L’avocat des policiers pourrait faire appel du jugement. Mais derrière ce procès se cache indéniablement la souffrance des proches: les deux frères de Maëva, ses parents et sa compagne. “Sarah, sa concubine a été oubliée dans ce dossier”, explique son avocate. Elle a été très malmenée dans la place de concubine qui est la sienne pour des raisons que l’on ignore. Personne ne l’a accompagnée jusqu’à l’hôpital qu’elle a rejoint en courant sur quatre kilomètres. Elle n’a eu aucune information sur l’état de sa concubine jusqu’à ce que la famille arrive sur les lieux.” Et de regretter l’attitude du “ministère de l’intérieur qui n’a formulé aucune proposition d’indemnisation. C’est une double peine pour une femme aujourd’hui extrêmement meurtrie.”

Partager :

